ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C 21 N

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

A Versailles Le 16. Juin 1780.

3/19

Le Ministre, Monsieur, vous a chargé par sa lettre du 4. Avril dernier, de faire établir Six Caisses de Trepan et 15. Caisses d'instruments à amputations, le tout composé dans les formes nouvellement en usage, et de les faire remettre au S. Tarrachon garde magasin des effets du Roy à l'Arsenal de Paris.

Comme ce dernier n'a point donné avis qu'il en ait reçu aucune jusqu'à présent, et que les besoins de l'Armée exigent qu'il en soit envoyé quatre Caisses à Rennes,

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien les lui faire livrer le plus promptement qu'il sera possible, afin que cette destination n'éprouve aucun retard.

ARC 21 d. 1. n° Le S. Juville actuellement chargé de la

19.

M. Louis, Chirurgien Inspecteur des hôp.x M.res

fourniture des bandages aux Troupes, a marqué que vous lui fesiez refus d'examiner ceux qu'il avoit ordre de faire porter au Magasin. Son Marché dont il a dû vous donner communication portant, que ses bandages ne seroit admis, que sur votre certificat de reception, il est très essentiel, Monsieur, que vous veuilliez bien Visiter ceux qu'il vous présentera, sans quoi ce Service ne pourroit se faire avec la regularité qui convient. Ce motif ne pouvant que vous y engager, Je marque au S. Juville, de remplir auprès de vous, la formalité qui lui a été prescrite.

J'ay l'honneur d'être avec un parfait Attachement, Monsieur, vôtre très humble et très obeïssant Serviteur.

Melin